Envoyé en préfecture le 13/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212200695-20251205-2025_12_04-DE

GUENROC

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE GUENROC

Arrondissement de DINAN

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de la mairie sous la présidence de Roger COSTARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9, Présents : 7, Votants : 9
Date de convocation et affichage : 29 novembre 2025

PRÉSENTS : Roger COSTARD, Dominique LEFORESTIER, Jocelyne ROBILLARD, Tanguy ROQUIER, Antoine DIVARD, Sylvie GIRAUD, Valérie GAREL

ABSENTS excusés : Anne-Sophie ROUXEL qui donne procuration à Sylvie GIRAUD, Philippe HEURLIN qui donne procuration à Dominique LEFORESTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE ELUE : Sylvie GIRAUD.

Voirie – réintégration dans le domaine privé communal de la route de la Ville Fleury *(2025-12-04)*
M. le Maire indique qu'un accès a été aménagé pour desservir la propriété de la Ville Fleury et qu'il convient donc de réintégrer la route initialement existante mais difficilement praticable dans la voirie communale.

La nouvelle voie créée reste de la compétence de Dinan Agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) décide de :

- **Réintégrer** la voie initialement existante pour desservir la propriété de la Ville Fleury à la voirie communale et d'en informer Dinan Agglomération qui garde à sa charge l'entretien du nouvel accès créé.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Pour expédition conforme, Certifié exécutoire

Le Maire,
Roger COSTARD

MAIRIE de GUENROC
CÔTES D'ARMOR

La secrétaire de Séance,
Sylvie GIRAUD